



INVITATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU YACHT CLUB CLASSIQUE

Samedi 4 novembre 2023 à partir de 13h30

Musée Maritime de La Rochelle

Place Bernard Moitessier - Entrée proche du slipway

Accueil des membres pour les émargements à partir de 13h30. Il est important que les émargements soient terminés à 14h45 afin de pouvoir **débuter l'AG à 15h.**

Nous comptons sur votre ponctualité.

Partenaire, Armateur ou Embarqué, vous avez tout au cours de l'année 2023 participé à l'activité de notre club. 2023 a été riche en événements sur l'eau et à terre ; je vous invite à en faire le bilan, et à préparer l'année 2024, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du **4 novembre 2023 à 15h** qui se déroulera dans l'auditorium du Musée Maritime de La Rochelle.

En début de soirée, dans la salle de réception du Musée Maritime, apéritif et remise des prix CCMA de la saison 2023 suivi d'un dîner.

Déroulement de l'après-midi/soirée :

- 13h30 - 14h45 - Accueil et émargements
- 15h00 - Assemblée Générale dans l'auditorium hall Musée Maritime de La Rochelle
- 18h00 - Activité culturelle : film « Lentille de FRESNEL : 1823-2023 »
- 19h30 - Au 2^{ème} étage du Musée Maritime de La Rochelle Proclamation des résultats du Challenge Classique Manche Atlantique 2023 et Apéritif
- 20h30 - Dîner

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Projets 2023, budget
- Renouvellement des administrateurs * **
- Divers

Rappel : Seuls les membres à jour de leur cotisation 2023 auront un droit de vote lors de cette AG

Le 18 septembre 2023

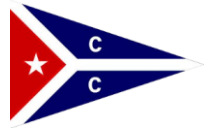
Antoine Simon
Président

Marc Duhem
Secrétaire Général

* Les membres candidats au CA devront faire parvenir leur demande au secrétaire général du YCC avant le 4 octobre 2023. secretaire.general@yachtclubclassique.com

** Les modalités du vote en AG pour le renouvellement des administrateurs vous seront communiquées dans un document séparé

Merci de nous confirmer par courriel votre participation à l'AG avant le 20 octobre 2023 à :
secretariat@yachtclubclassique.com



Documents joints :

- Formulaire de pouvoir
- Réservation pour le diner

Si vous ne pouvez venir, merci de nous retourner la formule de **pouvoir** jointe remplie et signée. Les pouvoirs comportant la partie « représentant » vierge seront attribués aux membres avec voix délibérative présents.



POUVOIR

Extrait de l'ARTICLE 10 des statuts du YCC : « Les membres absents ne peuvent se faire représenter que par un autre membre à jour de ses cotisations. Nul ne peut disposer de plus de 4 mandats.»

3

Je soussigné NOM – Prénom :

Membre :

Armateur

Armateur associé

Embarqué

Partenaire

ne pouvant participer à l'Assemblée Générale du YCC, donne pouvoir à :

NOM – Prénom :

Membre :

Armateur

Armateur associé

Embarqué

Partenaire

Bon pour pouvoir, le /.... /.... (signature obligatoire)

Pouvoir à retourner par courriel **avant le 20/10/2023** à :

secretariat@yachtclubclassique.com

ou par la poste

Yacht Club Classique, 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle



REPAS

Je souhaite participer le 4-11-2023 au repas de 20h30 salle deuxième étage du Musée Maritime

NOM – Prénom :

4

- Option 1 (préférée) – Règlement anticipé :

Je souhaite réserver (nombre) repas à 40€ et je règle en ligne sur le site du YCC :

<https://www.yachtclubclassique.com/categorie-produit/assemblee-generale/>

Le règlement par chèque, à l'ordre du YCC, est possible avant le 20 octobre 2023.

Je note que des modifications seront possibles jusqu'au 20 octobre 2023.

OU

- Option 2 – Règlement sur place (en fonction des places disponibles) :

J'ai l'intention de participer au repas mais ne souhaite pas réserver pour le moment. J'indique un nombre de personnes approximatif : **Sans règlement de ma part avant le 20 octobre 2023, je note que ma participation au repas dépendra des places disponibles .**

Volet à retourner rempli accompagné, le cas échéant, de votre règlement:

secretariat@yachtclubclassique.com

ou

par la poste, Yacht Club Classique, 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle